

OMBRE : Occultation en Maraichage pour une Bonne Régulation de l'Enherbement

Acquisition de références technico-économiques de désherbage par occultation dans les systèmes de production maraîchers et légumiers en région Pays de la Loire

Partenaires : CDDM, CDDL, GDM, CAB, Ctifl centre de Carquefou

Financement :



La gestion de l'enherbement est une des problématiques techniques majeures dans la production de légumes aussi bien en conventionnel qu'en agriculture biologique. Les techniques employées actuellement sont de plusieurs types : chimique, thermique, mécanique et manuel. Le plan Ecophyto vise à réduire l'usage des produits phytosanitaires en France. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire et voire indispensable de mettre en combinaison tous ces moyens de gestion des adventices.

Dans ce contexte, la technique de l'occultation serait un levier de plus à actionner dans la gestion de l'enherbement en exploitation légumière. Cette technique est déjà utilisée par certains maraîchers mais aucune donnée au sein de la région n'est disponible. En effet, des travaux ont été réalisés par différentes stations d'expérimentation situées en région Nord, Alsace et Rhône-Alpes. L'objectif du projet serait d'acquérir des références techniques et économiques sur cette méthode alternative dans la gestion de l'enherbement au sein de notre région Pays de la Loire. Dans un premier temps, le travail porterait sur l'acquisition de références sur la technique en elle-même, puis sur une intégration dans les différents systèmes de production présents sur notre région (technique en plein et/ou technique en planche). Ensuite, la technique serait mixée et comparée à d'autres techniques de désherbage. Ainsi, des stratégies de désherbage seront évaluées dans différentes typologies d'entreprises définies au départ et répondant aux plus grands nombres d'exploitations maraîchères du territoire. La fin du projet sera axée sur l'évaluation économique de la technique et des stratégies envisagées pour construire un outil simple d'aide à la décision sur la mise en place, le gain, les associations de techniques possibles et le coût pour un maraîcher conventionnel et/ou bio.

Le projet, prévu pour une durée de 3 ans (2018-2020), se structure en 3 actions.

- La première action a pour but d'acquérir les références de notre région sur cette technique de gestion des adventices.
- La seconde action travaillera sur la complémentarité des techniques entre elles et l'évaluation de stratégies de désherbage au sein des différentes cultures et exploitations présentes sur le territoire.
- La troisième action portera sur le travail d'évaluation technico-économique.